

MESURE PORTANT REDUCTION DE L'IMPOT UNIQUE SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES (IUTS)

Le 28 avril 2011, lors d'un point de presse qui s'est tenu au Ministère des Affaires étrangères, SEM le Premier Ministre Beyon Luc Adolphe TIAO a annoncé une série de mesures pour résorber la crise sociopolitique qui secoue notre pays depuis le mois février 2011.

L'une de ces mesures porte sur « la réduction de l'IUTS de 10% comme mesure d'urgence en lieu et place d'une augmentation de salaires du fait que le gouvernement n'a pas une visibilité sur la disponibilité des ressources et au regard des importants efforts consentis dans d'autres domaines »¹.

En vue de la mise en œuvre de cette mesure, le conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 04 Mai 2011 a adopté un avant projet de loi portant modification de la loi N°6-65/AN du 26 Mai 1965 portant création du Code des Impôts directes et indirects et du monopole des tabacs, ensemble ses dispositions relatives à l'Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS).

Ce projet de loi consacre pour l'essentiel la modification de l'article 61 du code des impôts qui fixe le barème de l'Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) à travers la baisse des taux applicables aux différentes tranches de revenus comme suit :

Tableau comparatif de l'évolution du barème de l'IUTS

Tranches de revenus	Anciens taux	Proposition de modification.
0 à 10.000	2 %	1,80 %
10.100 à 20.000	5 %	4,50 %
20.100 à 30.000	10 %	9,00 %
30.100 à 50.000	17 %	15,30 %
50.100 à 80.000	19 %	17,10 %
80.100 à 120.000	21 %	18,90 %
120.100 à 170.000	24 %	21,60 %
170.100 à 250.000	27 %	24,30 %
250.100 et au dessus	30 %	27,00 %

Les modifications du barème proposées doivent conduire à une réduction dans une proportion de 10% de l'IUTS.

¹ Déclaration de SEM le Premier Ministre lors du point de presse du Jeudi 28 avril 2011, observateur Paalga N° 7871 du vendredi 29 avril au lundi 02 mai 2011 du 29 avril 2011,

Les simulations d'impacts budgétaires de la modification de la Loi sur l'IUTS pour prendre en compte la réduction de 10% de l'IUTS souhaitée par SEM le Premier Ministre indiquent que les coûts budgétaires de cette mesure seront de l'ordre de cinq milliards cinq cents millions (5.500.000.000) de francs CFA.